

## TALON

- Je déclare adhérer à l'**APAC-Suisse**. (Contribution annuelle Fr. 30.-)
- Je m'intéresse à l'**APAC-Suisse**. Veuillez m'envoyer de la documentation.

### Expéditrice/expéditeur:

Prénom et nom:

Adresse:

NPA + lieu:

Date et signature:

Talon à expédier svp à:

**APAC-Suisse**

Grabenstr. 21

3052 Zollikofen

[apac-suisse@bluewin.ch](mailto:apac-suisse@bluewin.ch)



Association de professionnels de l'avortement et de la contraception

Arbeitskreis Abruption und Kontrazeption

## Qui sommes-nous

**APAC-Suisse** est un groupe de professionnel-le-s travaillant dans le domaine de la grossesse non désirée et de l'interruption de grossesse.

**APAC-Suisse** est représentée au sein de l'organisation faîtière FIAPAC (Fédération internationale des associés professionnels de l'avortement et de la contraception) et collabore avec elle.

Lors de son assemblée constitutive, en mars 2007, **APAC-Suisse** a élu à la présidence le docteur André Seidenberg, médecin généraliste à Zurich. Le secrétariat est assuré par Anne-Marie Rey (ancienne présidente de l'Union suisse pour décriminaliser l'avortement, organisation dissoute en 2003).

## Nos principes

Les membres de l'**APAC-Suisse** respectent le droit de la femme de décider de manière autonome si, oui ou non, elle désire porter à terme sa grossesse.

**APAC-Suisse** reconnaît le droit de toute femme à avoir accès à l'interruption de grossesse effectuée dans de bonnes conditions et avec des coûts aussi modérés que possible.

**APAC-Suisse** se propose de développer la qualité des prestations et sa garantie dans le domaine de l'interruption de grossesse.

### APAC-Suisse

A.-M. Rey, secrétariat  
Grabenstr. 21  
3052 Zollikofen  
[apac-suisse@bluewin.ch](mailto:apac-suisse@bluewin.ch)



### FIAPAC

Fédération Internationale des Associés Professionnels de l'Avortement et de la Contraception  
[www.fiapac.org](http://www.fiapac.org)

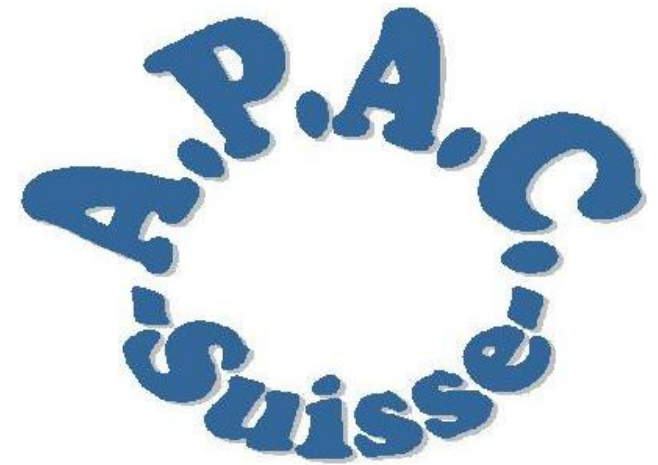


## Notre but, nos objectifs

**APAC-Suisse** entretient l'échange d'informations et d'expériences entre les membres.

Par ailleurs, **APAC-Suisse** s'applique à:

- élargir l'offre de services permettant l'accès facilité à l'interruption de grossesse médicamenteuse et chirurgicale dans les meilleures conditions.
- développer notamment l'offre de l'intervention chirurgicale sous anesthésie locale en cabinet médical et en milieu hospitalier.
- favoriser la formation et la formation continue des médecins dans ce domaine.
- obtenir de bonnes conditions réglementaires et tarifaires pour la pratique de l'interruption de grossesse en cabinet médical et en milieu hospitalier.
- obtenir qu'en Suisse l'accès à l'interruption de grossesse au-delà du délai de 12 semaines soit également assuré – en conformité avec la loi.
- défendre les intérêts des personnes travaillant dans le domaine de l'interruption de grossesse vis-à-vis des organisations professionnelles et des autorités.
- faire un travail de relations publiques (prises de position, travail médiatique, manifestations, publications).
- entretenir des contacts avec d'autres organisations travaillant dans ce domaine et à collaborer avec elles.
- assurer la représentation de la Suisse au sein du Bureau de l'organisation faîtière internationale FIAPAC.



**Association de professionnels  
de l'avortement et de la  
contraception  
Arbeitskreis Abruptio und  
Kontrazeption**

**APAC-Suisse**

Grabenstr. 21  
3052 Zollikofen / Suisse  
031 911 57 94  
[apac-suisse@bluewin.ch](mailto:apac-suisse@bluewin.ch)